

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 2043 - page 122

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

APPRENDRE PAR CORPS.

Objet : développer et promouvoir l'apprentissage par les pratiques corporelles, développer et promouvoir l'apprentissage de pratiques artistiques mettant en jeu le corps et le mouvement, valoriser et promouvoir l'apprentissage des métiers liés à l'artisanat en se servant du corps et du mouvement comme angle d'approche ; peuvent être concernés les arts vivants, les métiers de l'Artisanat, les arts plastiques, le sport, la littérature.

Siège social : 53, rue de Belleville, 75019 Paris.

Date de la déclaration : 8 février 2016.